

## **NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PREVISIONNEL 2025**

Conformément à l'**article L 2313-1 du CGCT**, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

### **BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2025.**

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

#### **1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES**

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 1 623 231,40 €, pour un budget total de 1 900 228,53 €.

Les charges prévisionnelles de personnel sont stables et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune : imputation du service commun informatique, revalorisation du point d'indice, assurance du personnel. Il est également tenu compte du recrutement d'un agent stagiaire et d'un parcours emploi-compétences.

Les prévisions du niveau de charges générales sont stables par rapport aux prévisions 2024, en tenant compte du maintien à un niveau élevé des travaux en régie, de l'évolution du prix de l'énergie et

de l'alimentaire. Les charges courantes sont en légère baisse tout en prenant en compte l'insertion des dépenses liées aux logiciels informatiques dans ce chapitre. Les charges financières sont stables.

Les atténuations de produits correspondent au dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 276 997,13 €. Il figure au chapitre 023 et figurera également au chapitre 021 des recettes d'investissement.

Les prévisions de dépenses réelles sont inférieures à celles inscrites au budget prévisionnel de 2024 d'environ 100 000 € afin d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune.

## **2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES**

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 1 493 599,86 €, pour un budget total de 1 900 228,53 € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Le niveau des recettes fiscales est stable, la perception de certaines recettes étant incertaine (taxe additionnelle aux droits de mutation).

Les recettes « dotations de l'État, subventions et participations » sont en légère baisse. Les produits des services (chapitre 70) prévus sont stables.

Les autres produits de gestion courante ainsi que les produits exceptionnels reviennent à un niveau usuel. Les atténuations de charges ont diminué en raison d'un remboursement d'une caisse retraite en 2024 qui ne sera pas reconduit en 2025. Le remboursement d'un sinistre au chapitre 75 avait également gonflé les recettes 2024, qui est revenu à une prévision usuelle en 2025.

Les prévisions de recettes ont été ajustées mais restent prudentes, et devraient être supérieures en fin d'exercice.

## **3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES**

Les opérations qui ont débuté avant 2025 sont soldées hormis les dernières factures à régler inscrites dans les restes à réaliser pour un montant de 62 911,64 €. Le report 001 de la section d'investissement atteint 588 223,92 €.

Le programme de travaux de l'année 2025 porte notamment sur des projets de voirie, avec la réfection de la rue Sadi Carnot, la réfection de quelques trottoirs dans la commune et la pose de 4 lampadaires led au niveau des passages piétons du collège afin de sécuriser la zone. Divers petits équipements pour les services techniques et administratif d'autre part.

S'agissant de la future crèche, le permis de construire a été délivré. Cependant il s'agit d'un programme de travaux communautaires et non de dépenses communales. Cette réalisation n'aura donc aucune conséquence sur le budget.

Les opérations d'investissement programmées atteignent un montant de 270 441,61 €.

Le capital de la dette remboursé s'élèvera à 88 692,90 € €, auquel il convient d'ajouter 450 000 € de remboursement du prêt relai.

## 4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les principales recettes proviennent de l'excédent de la section de fonctionnement, et des soldes des subventions d'équipement perçues en janvier 2025 pour la réalisation de la salle des fêtes du Château (341 967,03 €), puis par les subventions d'équipement espérées pour les travaux de voiries.

L'excédent de la section de fonctionnement capitalisé (270 943,80 €), l'autofinancement prévisionnel (276 997,13 €), le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) (environ 100 000 €) et la taxe d'aménagement qui forment les ressources propres de la collectivité, s'élèvent à 647 965,93 €. Ils ne seront pas suffisants pour financer les opérations envisagées. Un emprunt sera donc contracté pour un montant de 300 000 €.

Les subventions demandées au Département et à la Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis s'élèvent à 32 000 €.

## 5. ANALYSE DE LA DETTE

Au 1er janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 538 962,90 €, soit une dette par habitant de 252,79 €.

## CONCLUSION

Le budget prévisionnel de l'année 2025 reflète une volonté de gestion rigoureuse afin d'optimiser nos moyens financiers, poursuivre nos investissements sans augmenter les impôts.

Fait à Walincourt-Selvigny le 31 mars 2025.

Le Maire,

Jérôme MELI.

### Mairie

Place Jean Jaurès

**59127 Walincourt-Selvigny**

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>